

Les candidats du canton Besançon2

- Mme Catherine BARTHELET et M. Vincent FUSTER (Mme Françoise GALLIOU et Abdelghani GHEZALI), (PS majorité départementale).
- Mme Françoise BRANGET et M. Michel VIENET (Mme Agnès CHIQUET et M. Guillaume BAILLY), (UMP-UDI-DVD).
- M. Pierre CHUPIN et Mme Cécile PRUDHOMME (M. Emilien MOUSSARD et Mme Dominique PETIT-JOUFFROY), (Verts).
- Mme Geneviève DECRION et M. Philippe MOUGIN (Mme Marie-Pierre SEGUIN et M. Lucien MARMET), (FN).
- Mme Alice JOMAIN et M. Patrice SALZENSTEIN (Mme Magali MALLÉN et M. Kamel HAKKAR), (Front de gauche PC).

Dans ce numéro :

Les élections départementales du 22 et 29 mars 2015	1
Actualité et vie de la commune...	2

Les élections départementales du 22 et 29 mars 2015



Le redécoupage cantonal :

Dans la poursuite de la réforme territoriale engagée en 2010, l'Assemblée nationale a adopté la réforme du mode de scrutin pour les élections départementales destinée à garantir la parité hommes / femmes. Les conseillers départementaux sont élus au scrutin majoritaire binominal mixte. Les électeurs de chaque canton éliront au conseil départemental, nouvelle appellation des conseils généraux, deux membres de sexe différent, qui se présenteront en binôme de candidats. Les conseillers départementaux seront élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire à deux tours. La totalité des conseillers départementaux est renouvelée. Au second tour les deux binômes arrivés en tête peuvent se maintenir, les autres peuvent se maintenir s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Ce nouveau mode de scrutin nécessite un redécoupage des cantons dont le nombre est divisé par deux avec arrondi à l'unité impaire supérieure. Dans le Doubs le nombre de cantons passe ainsi de 35 à 19, avec une population moyenne par conseiller départemental de 27 777 habitants. Ainsi la population de chaque nouveau canton doit-elle être comprise entre 22 222 et 33 333 habitants pour respecter le principe de l'égalité citoyenne au vu des critères démographiques.

Chaucenne fait partie du canton 'Besançon2', composé de 11 communes (Audeux, Champagnay, Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Ecole-Valentin, Mazerolles-le-Salin, Noironte, Pelousey, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Serre-les-Sapins + une partie de Besançon.

La solidarité sociale : la mission première des conseils départementaux

Les domaines de l'action sociale et de la santé constituent l'essentiel de leurs compétences et concernent environ 60% des budgets et 80% du personnel employé. Ces domaines couvrent notamment l'action sociale en faveur des jeunes en difficulté, de la protection maternelle et infantile, le soutien aux familles en difficulté financière, aux personnes âgées et aux handicapés, et la prise en charge de certaines prestations d'aide sociale : gestion et financement du fonds de solidarité pour le logement et du revenu de solidarité active (RSA), l'attribution d'aides à la fourniture d'eau et d'énergie, l'attribution d'aides aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées, la création et gestion de maisons de retraite et l'attribution d'allocations personnalisées d'autonomie pour favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, l'attribution de prestations de compensation au handicap et la prise en charge des frais d'hébergement en foyer, l'attribution d'aides pour l'installation et le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires en offres de soins. En plus des aides allouées aux individus et familles, les départements peuvent également soutenir les communes et intercommunalités, soit financièrement soit par la mise à disposition d'experts techniques, en particulier dans le cadre de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable, d'assainissement et d'électrification communale.

Actualité et vie de la commune...

Les élections du 22 et 29 mars

Le bureau de vote se tiendra 21 Grande Rue à l'espace de convivialité de la mairie. Pièce d'identité obligatoire, carte d'électeur recommandée.

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche s'effectue à la gendarmerie d' Ecole-Valentin.

Les bénévoles souhaitant tenir des permanences au bureau de vote peuvent s'inscrire en mairie aux heures d'ouverture

L' AG du Comité des fêtes du 7 février 2015

Après la présentation du bilan moral et financier, 3 postes étaient à renouveler cette année : Louise Brocard, Christine Carrez et Célia Sousa. Celles-ci ont fait à nouveau acte de candidature et sont reconduites. Les activités proposées pour l'année 2015 :

- La Saint Patrick le 14 mars 2015
- La chasse aux œufs le 6 avril 2015
- Le nettoyage de printemps le 18 avril 2015
- Le fleurissement du village le 17 mai 2015
- Le vide grenier le 7 juin 2015
- Soirée karaoké le 10 octobre 2015
- Le Beaujolais nouveau le 21 novembre 2015
- Le marché de Noël le 6 décembre 2015
- Le goûter de Noël des enfants le 12 décembre 2015.

Les chaucennois ont du talent !

Lors du vide-grenier l'expo « les chaucennois ont du talent » est reconduite. Photo, peinture, sculpture et autres arts sont à l'honneur. Depuis 5 ans des chaucennois de tout âge ont enchanté nos yeux avec de magnifiques clichés et œuvres en tout genre. Depuis 2014 les photos retenues lors du vote des visiteurs s'exposent dans la galerie de la mairie !

Cette expo est humble et souhaite juste montrer ce que chacun fait dans son coin, le regard des autres et le partage sont d'agréables moments à vivre, même et surtout si l'on n'est pas sûr de son talent !

Alors à vos pinceaux et vos appareils photos , le thème 2015 est 'Chaucenne' avec un vote des visiteurs le 7 juin 2015 pour retenir les meilleures images, le reste de l'expo sera comme les autres années en thème libre. *Renseignements au 03 81 55 08 30.*

Après-midi jeux de société pour les seniors le jeudi 19 mars 2015

Après les succès de l'après-midi jeux de société, cartes et dictée du 19 février, un nouveau rendez-vous à l'espace de convivialité de la mairie est prévu le jeudi 19 mars 2015 à 14 h 00.



Détecteurs de fumée obligatoires...

À partir du 9 mars 2015, les maisons et les appartements doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée. Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur. Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement si celui-ci occupe son logement ou s'il le met en location en mars 2015. Si le logement est déjà loué, le propriétaire peut fournir le détecteur à son locataire ou lui rembourser l'achat. Dans les 2 cas, il appartiendra au locataire de procéder à la pose du détecteur. L'occupant du logement veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux. Plus d'info sur <http://www.service-public.fr/actualites/003377.html>

Les nouveaux tarifs eau assainissement

Le Conseil Municipal du 13 février 2015 a adopté le compte administratif eau assainissement 2014 et fixé les tarifs pour l'année 2015, (à noter le tarif le plus fréquent 0 à 120m3 passe de 1,41 à 1,42 € par m3).

EAU	
Location de compteur (abonnement) à chaque facturation	13.00 €
Prix de l'eau le m3	
- 1ère tranche : de 0 à 120 m ³	1.42 €
- 2ème tranche : de 120 à 400 m ³	1.27 €
- 3ème tranche : au-delà de 400 m ³	1.20 €
Redevance de pollution *	0.29€
Redevance de prélèvement *	0.06 €
ASSAINISSEMENT	
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement (notifiée sur les permis de construire délivrés à compter de cette date)	1100€
Part fixe annuelle (26,50 € à chaque facturation)	53.00 €
Prix du m ³ d'eau usée pour l'assainissement	1.40 €
Redevance modernisation réseaux collecte *	0.155 €
Cotisation au SPANC	41.50 € annuel
Cout d'un contrôle d'une installation individuelle eaux usées	Prix coutant

Retrouvez l'information en détail sur le site Internet de la commune : www.chaucenne.com
 Vos remarques et suggestions sont les bienvenues : mairie.chaucenne@wanadoo.fr